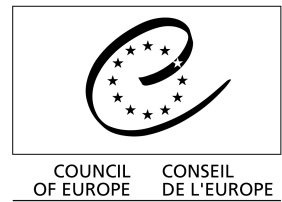


ACCORD EUR-OPA
RISQUES MAJEURS



Saint-Marin, le 12 décembre 2003

AP/CAT (2003) 48
Or. Fr.

**ACCORD PARTIEL OUVERT EN MATIERE DE PREVENTION, DE PROTECTION ET
D'ORGANISATION DES SECOURS CONTRE LES RISQUES NATURELS ET
TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**10 ème SESSION MINISTERIELLE
DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS**

Hôtel Casa San Giuseppe, VALDRAGONE,
REPUBLIQUE DE SAINT-MARIN

Vendredi, 12 décembre 2003

RECOMMANDATION SUR LA PREVENTION DES RISQUES

adoptée lors de la 10ème Session Ministérielle de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs
Valdragone, République de Saint-Marin, le 12 décembre 2003

Les Ministres,

1. Tenant compte de la priorité absolue donnée par la 9ème Session Ministérielle de l'Accord tenue à Bandol (3-4 octobre 2002), à la contribution de l'Accord pour favoriser le renforcement de la politique de prévention des risques dans les Etats membres de l'Accord et faciliter la mise en œuvre de programmes euro-méditerranéens dans ce sens ;
2. Se félicitant de la tenue à Madrid (6-8 octobre 2003), à l'invitation des Autorités espagnoles, du Forum Euro-méditerranéen sur la prévention des catastrophes organisé en coopération entre le Secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (ISDR) et le Secrétariat Exécutif de l'Accord, et de la « *Déclaration de Madrid* » adoptée dans laquelle il est souligné que :

« la prévention des catastrophes est une composante centrale du développement durable et la gestion intégrée des risques est une responsabilité primordiale des gouvernements. Cette gestion des risques doit reposer sur une approche holistique de la prévention et de la réduction des risques combinant les connaissances scientifiques, l'évaluation de la vulnérabilité et le savoir faire des responsables de la gestion des catastrophes ».

3. A la lueur :
 - des enseignements tirés de « l'Analyse comparative des législations en matière de gestion des risques » réalisée dans le cadre de l'Accord,
 - des résultats obtenus en matière de sensibilisation des enfants à la prévention des risques et de mise en sécurité des établissements scolaires,
 - de la mise en place du réseau de Masters euro-méditerranéens dans le domaine de la science du risque autour d'un ensemble d'universités,

Demandent que soient:

- renforcée dans les Etats membres l'approche interministérielle dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques,
- généralisés les programmes de sensibilisation des enfants à la prévention des risques en introduisant des enseignements obligatoires au niveau scolaire d'éducation citoyenne intégrant les principes relatifs :
 - à l'éducation civique,
 - aux droits de l'homme,
 - à la solidarité,
 - au développement durable,
 - à la prévention des risques,
- développés les programmes de mise en sûreté des Etablissements scolaires,
- favorisée la création dans les Etats membres d'Observatoires pour la sécurité des Etablissements scolaires et universitaires,

- renforcé le réseau d'universités participant aux programmes Masters « Science du risque » et conduisant au Doctorat euro-méditerranéen en science du risque,
- favorisée la mise en œuvre de programmes de recherche et de développement sur les mécanismes d'aide à la décision dans la gestion des risques tels que :
 - l'utilisation du programme EUR-OPA Extremum de Gestion des Risques pour l'évaluation en temps réel des conséquences de séismes catastrophiques ainsi que d'éléments pour la prévention et la planification de la prévention coordonné par un panel d'experts internationaux de l'Accord du Conseil de l'Europe EUR-OPA Risques Majeurs
 - le programme de recherche pour l'évaluation et l'étalonnage de logiciels existants et l'échange de procédures d'information pour la prévision des effets sur la santé et l'environnement d'accidents industriels,

4. Se félicitent de la mise en oeuvre :

- de projets pilotes développés à Casablanca (Maroc) et en Seine-Saint-Denis (France) contribuant à la sécurité dans les établissements scolaires et à sensibiliser les enfants à la prévention des risques,
- du projet de formation des inspecteurs de sécurité industrielle et de l'environnement au Maroc et dans les autres pays ainsi que de l'organisation d'un séminaire sur ce thème à Bucarest début 2004,
- suite à l'analyse comparative des législations sur la prévention des risques de la proposition d'effectuer une étude approfondie sur l'importance d'une approche interministérielle dans le domaine des politiques de prévention des risques et de la création d'une base de donnée regroupant les législations nationales existantes y compris les accords bilatéraux et transfrontières,

5. Demandent que le réseau des 26 Centres Euro-méditerranéens de l'Accord contribue à la mise en œuvre de ces programmes,

6. Souhaitent que le bilan de ces initiatives soit présenté en collaboration avec le Secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (ISDR) comme contribution de l'Accord à la Conférence des Nations Unies sur la Prévention des Désastres à Kobé (Japon) prévue du 18 au 22 janvier 2005 sous le patronage de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes.

7. Se félicitent du climat de coopération croissant entre l'Accord, la Commission Européenne, l'ISDR et l'UNESCO et encouragent la constante recherche d'articulation et de coopération entre les quatre entités et les autres partenaires internationaux recherchant le développement de programmes euro-méditerranéens sur la prévention des risques.